



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

De la défiance à la confiance : le Conseil national des villes propose une nouvelle culture des relations entre les forces de l'ordre et la population.

Paris, le 17 avril 2026

A l'heure où la défiance envers les institutions publiques s'accroît, le Conseil national des villes (CNV) publie un avis ambitieux intitulé « De la défiance à la confiance : vers une nouvelle relation de confiance entre les forces de l'ordre et la population ». Ce rapport, fruit d'une réflexion approfondie - et ouverte pour la première fois à des participants extérieurs représentant différentes parties prenantes - appelle à repenser les modalités d'intervention, de formation et de collaboration entre les forces de l'ordre, les élus, les acteurs du territoire et les habitants.

Les relations entre les forces de l'ordre et la population sont trop souvent marquées par des tensions, des incompréhensions, voire des confrontations. Pourtant les habitants expriment une demande forte de sécurité et de tranquillité publique, dans le respect de leur dignité.

La prévention et la répression sont deux piliers indissociables. L'avis met en lumière un déséquilibre persistant avec des directives d'intervention qui restent trop verticales et des cultures professionnelles qui privilégient encore une approche répressive. Pourtant le CNV relève de nombreuses initiatives locales de prévention et de sensibilisation portées par la Gendarmerie, la Police nationale, municipales mériteraient d'être généralisées. Ces pratiques innovantes, souvent méconnues démontrent qu'une autre voie est possible.

La méconnaissance des institutions publiques alimente les incompréhensions. Le CNV considère nécessaire de renforcer ce travail de sensibilisation dès le plus jeune âge pour véhiculer des images positives des institutions, valoriser l'engagement républicain, redonner confiance et apaiser les relations.

Le CNV insiste sur la nécessité de placer la lutte contre les discriminations au cœur des politiques publiques. Les inégalités et le sentiment de discrimination, notamment chez les jeunes des quartiers prioritaires, se cumulent et s'aggravent dans tous les domaines. Ces facteurs alimentent la défiance et rendent d'autant plus urgente une action volontariste de l'Etat.

25 recommandations pour reconstruire la confiance, structuré autour de trois axes :

- Construire une relation de confiance entre les forces de l'ordre et les habitants
- La place des habitants dans une approche d'usagers à partenaire
- La volonté de contribuer collectivement aux changements de pratiques



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Quelques recommandations inspirantes :

- Inciter les producteurs publics de données à territorialiser les données selon le profil socio-démographique sur la satisfaction des populations, la perception des relations et les usages des populations vis-à-vis des institutions et services publics. Que ces données alimentent les travaux de l'ONPV ;
- Porter une réflexion sur des alternatives aux amendes forfaitaires délictuelles (AFD), là où leur recours avec de très importants volumes ne semble pas porter l'effet escompté, et de produire des statistiques géolocalisées afin d'identifier si la localisation des AFD est cohérente avec les délits sanctionnés en comparant les centres-villes et les quartiers prioritaires ;
- Renforcer et réinvestir la participation citoyenne dans les instances traitant des questions de sécurité et tranquillité publique, notamment les instances opérationnelles comme les groupes de partenariat opérationnels (GPO) ;
- Inclure dans la feuille de route des forces de l'ordre le lien privilégié à développer avec les associations locales et les habitants. L'officier de prévention à ce titre peut impulser la démarche ;
- Faire bénéficier les agents affectés sur les territoires, dans leurs parcours de formation initiale ou continue, des modules relatifs aux enjeux des relations institutions-populations mais surtout que la formation initiale intègre une sensibilisation à la connaissance des populations et à la mémoire des quartiers.
- En lien avec les Parquets, créer des groupes mineurs, composés des acteurs locaux permettant d'assurer un suivi individualisé opérationnel en prévention de la bascule du jeune dans la délinquance.

Instance collégiale, forte de la diversité de ses membres - un collège d'élus, un collège d'acteurs économiques et sociaux, un collège de personnalités qualifiées et depuis 2015 un collège d'habitants résidants dans les quartiers prioritaires-, le CNV concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville.

Le Conseil national des villes est une instance placée auprès du Premier ministre. Elle concourt à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique de la ville. L'instance est composée de 64 membres répartis en quatre collèges paritaires : un collège « Élus », un collège « Acteurs économiques et sociaux », un collège « Personnalités qualifiées » et un collège « Habitants » (depuis 2015). Les vice-présidents sont Madame Hélène Geoffroy, Madame Fabienne Keller et Monsieur Rachid Boussad. Patrick Braouezec en est Président d'honneur de l'instance.

L'ANCT assure le secrétariat général du CNV, qui permet à des élus, acteurs économiques et sociaux, personnalités qualifiées et habitants des quartiers de travailler ensemble sur ces politiques publiques et d'émettre, en toute autonomie et collégialité, des avis et recommandations au Gouvernement.

Plus d'informations : [Conseil national des villes | Agence nationale de la cohésion des territoires](https://www.conseil-national-des-villes.fr) (agence-cohesion-territoires.gouv.fr) Contact : CNV@anct.gouv.fr